

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 janvier 2025 à 21 heures 00 minutes
Mairie

Quorum : 7

Présents :

M. ARCADE Frédéric, M. BARAILLON Dominique, M. BUFFAUMENE Jérôme, Mme GUEZENNEC Marie-Line, M. LABURTHE Daniel, Mme LAPORTE Michelle, M. LAPORTE Didier, Mme VILLAS Muriel, M. MIREMONT David, M. PRENERON Laurent

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme BEYRIS Béatrice

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme LAPORTE Michelle

Président de séance : M. LABURTHE Daniel

1 - Lecture et approbation du Compte rendu précédent

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2 - Election du secrétaire de séance

Mme Michelle LAPORTE est nommée secrétaire de séance.

3 - D202501 - Délibération modificative de dénomination de voie et lieu-dit

Par délibération du 22 février 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la Commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Par délibération du 4 juillet 2024, le Conseil municipal a validé les noms attribués à l'ensemble des voies communales, privées ouverte à la circulation et des lieux-dits.

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors de la séance du 4 juillet 2024 des erreurs dans l'orthographe des noms des voies n'ont pas été corrigées. Il appartient au Conseil Municipal de rectifier, par délibération, le nom des voies suivantes :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation
Impasse de Lasartigues	Impasse de Las Artigues
Route de Paouquet	Chemin de Piron

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- de VALIDER la modification des voies nommées ci-dessus,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations des voies nommées ci-dessus,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commune de Mauléon-d'Armagnac

4 - D202502 - Délibération Projet Agri voltaïque

La Commune a reçu la Société EURASOLIS (ci-après la « Société »), développeur et producteur d'énergies renouvelables, qui a présenté son projet d'installer une centrale solaire photovoltaïque agrivoltaïque sur le territoire de Mauléon d'armagnac.

Le projet consiste à concilier agriculture et production d'énergie en développant une centrale de production d'électricité renouvelable sur des terres agricoles, permettant le développement et la diversification d'une exploitation agricole.

Monsieur Jérôme BUFFAUMENE, exploitant agricole de la zone potentiellement identifiée pour le développement de la centrale photovoltaïque, quitte la séance en raison de sa qualité de partie pris pour le projet, pendant les délibérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, conclut que le projet de développement d'une centrale agrivoltaïque portée par la Société est compatible avec les objectifs de la Commune et participe à sa politique de développement durable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Acquéreur de l'Etang de Larrazieu

Mr le maire informe le conseil municipal de l'acquisition de l'étang de Larrazieu par l'Association Nature en Occitanie : Natureo - Jean Michel CATIL - Chef de Projets Faune.

6 - Fin de travaux Cucassé et Locataires

Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux aux appartements de Cucassé et sont loués à partir du 1er février 2025.

Après discussion, le conseil municipal demande à Mr le maire de se renseigner pour une assurance loyers impayés et mettre en gérance les locations.

7 - Procédure administrative logements étage ancienne école

Mr le maire informe le conseil municipal que Mme GARCIA-LIER commence les démarches administratives pour la publication du marché public afin de prévoir le début des travaux en octobre 2025 et d'effectuer toutes les demandes d'aides auprès du Fonds Vert, Département et Région.

8 - Questions diverses

- Repas des Aînés le 2 février 2025 : Préparation de la salle à partir de 18 h
- Travaux chemins ruraux :
 1. Chemin Pouyrouet (terminé)
 2. Chemin Jeantot (terminé)
 3. Chemin Bourdet (terminé)
 4. Chemin de Baylac est commencé, les travaux sont arrêtés pour intempéries

Le Secrétaire de séance,

Fait à Mauléon-d'Armagnac
Le Maire,

